

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 08/09/2025

Projet d'aide aux minimis pour l'accompagnement des agriculteurs sur 3 ans

Délibération n°24-2025

Séance du 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Gilles MORGUE, Patrick GAUTHIER, Patrice REBOULET, Ludovic LAACROIX, Marin DERNAT, Stéphane SARRAZIN, Didier SAPET

Absents : Jean-Marc ROZIER

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

- que la procédure concerne la mise en œuvre d'un projet pilote d'accompagnement des agriculteurs de l'aire d'alimentation du captage de Manthes pour des changements de pratique favorables à la qualité de l'eau sur 3 ans via le dispositif d'aide aux minimis.

Vu :

- Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Considérant :

- La difficulté à mobiliser les agriculteurs sur le sujet de la préservation de la qualité de l'eau
- Le besoin d'une sécurisation sur le plan technique et économique pour des changements de pratique pérennes et viables
- Les échanges avec les partenaires du projet : partenaires techniques, financeur du projet pilote (Agence de l'Eau) et potentiel financeur du projet déployé (Compagnie Nationale du Rhône)
- Les différentes étapes prévues pour ce projet pilote : envoi d'un courrier aux agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage de Manthes avec un cahier des charges, sélection de 3 projets par une commission de sélection, et accompagnement sur 3 ans des agriculteurs sur les plans technique et économique
- Le plan de financement prévisionnel pour le projet pilote

	Nb j accomp. Technique et éco	Coût accomp. technique et éco	Financement fournitures et presta + aide à l'hectare	Total	Financement	
					Financement AERMC	Financement Syndicat
1 agriculteur sur 1 an	5	3 250 €	3 000 €	6 250 €	2 275 €	3 975 €
3 agriculteurs sur 1 an	15	9 750 €	9 000 €	18 750 €	6 825 €	11 925 €
3 agriculteurs sur 3 ans	45	29 250 €	27 000 €	56 250 €	20 475 €	35 775 €

Après en avoir délibéré, le bureau :

- APPROUVE le projet pilote dans l'objectif d'aller vers un projet pluriannuel
- APPROUVE la mise en place d'une convention avec les agriculteurs dont le projet sera retenu lors de la commission de sélection
- APPROUVE le budget selon le plan de financement prévisionnel

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 026-200090629-20250919-2025_24-DE

- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

